



SIÈGE SOCIAL

BP 30157
74204 Thonon-les-Bains Cedex
04 50 71 55 33
assistante.dg@apeichablais.org

www.apeichablais.org



Le 9 mai 2020

GESTION DE LA CRISE DANS LES ETABLISSEMENTS DE L'APEI DE THONON ET DU CHABLAIS **7**

LES EVENEMENTS DE LA SEMAINE

Intense travail de préparation de l'après 11 mai afin de pouvoir adapter le fonctionnement des établissements aux nouvelles conditions liées à la perspective du déconfinement. Malgré les incertitudes, chaque pôle propose une évolution de son fonctionnement pour les semaines prochaines.

Fin de la période de confinement pour Hervé résident du FAM du Moulin qui a pu reprendre le cours d'une vie d'unité avec ses collègues, nous sommes soulagés de le voir en meilleure forme et d'avoir pu contenir l'épidémie.

Fin de la période de quatorzaine pour Christophe, résident des Narcisses qui a pu retrouver son unité.

Fin de période de quatorzaine pour le groupe de résidents des Foyers d'Hébergement. Ceux-ci ont pu réintégrer les FH après quatorze jours passés au Foyer des Allinges dans un climat convivial (un succès pour le dispositif expérimenté).

Nous sommes toujours preneurs de masques en tissu afin de sécuriser l'ensemble des sorties qui se profilent...

PRÉVISION D'EVOLUTION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'APEI A COMPTER DU **11 MAI 2020**

Après l'annonce de l'engagement du pays dans un processus dit de déconfinement à compter du lundi 11 mai 2020, les directions de pôles et la direction générale ont travaillé sur les prévisions d'évolution de l'activité des établissements et services de l'Association.

Ce sont ces mesures d'adaptation ainsi que les mesures destinées à assurer la sécurité des personnels et personnes accompagnées que nous vous présentons ci-après.

Des « formations » sur l'état des connaissances sur le Covid 19 (transmission, prévention, signes cliniques) seront organisées à destination des professionnels. De même, des temps d'information sur la prévention de la propagation de l'épidémie pourront être proposés aux familles.

PÔLE ENFANCE-JEUNESSE : (IME et SESSAD de Tully)

Institut Médico-Educatif de Tully

Pôle Enfance jeunesse
04 50 26 27 12 • secr.pej@apeichablais.org

Pôle Vie sociale et professionnelle
04 50 71 02 02 • secr.pvsp-pro@apeichablais.org

Pôle Accueil médicalisé
04 50 81 27 10 • secr.pam@apeichablais.org

Pôle Habitat et activités
04 50 27 77 20 • secr.pha@apeichablais.org

Vivre sa différence de façon ordinaire



L'établissement bénéficie de l'expérience acquise dans le cadre du maintien de l'activité (accueil spécifique lors de la mise en place d'accueils de répit proposé aux familles tout au long de la période de confinement).

Modalités d'accompagnement en externat

L'accueil s'organise à partir du jeudi 14 mai, en groupes restreints de 6 enfants ou jeunes. Cet accueil se fera à temps partiel afin de répondre aux besoins d'un maximum de personnes accueillies, dans le cadre des moyens humains disponibles et en tenant compte des directives sanitaires (ARS et protocole Education Nationale). Les groupes seront accueillis soit 3 jours soit 2 jours par semaine.

Chaque famille a été contactée individuellement pour l'informer de cette organisation à compter du 14/05 avec une organisation en groupes restreints, à temps partiel. Les familles ont été consultées sur leurs préférences, leurs besoins d'accueil sur ces rythmes. La situation des familles a été prise en compte tant que faire se peut et certains jeunes seront accueillis à temps plein. Les enfants prioritaires sur un accueil à 5 j / semaine sont les enfants de soignants, ceux dont les situations familiales peuvent être complexes (aidants malades, familles isolées etc...) et les enfants d'enseignants dans la mesure du possible. L'IME devrait accueillir un peu plus de 30 enfants pour un effectif de 55.

Une équipe de professionnels est dédiée à chaque groupe.

Les protocoles sanitaires mis en place sur la période de confinement pour l'accueil spécifique restent en vigueur et devront s'appliquer à l'ensemble des usagers accueillis :

- Lavage des mains réguliers (à l'arrivée, au départ, entre les activités, avant et après le repas etc...), utilisation de gel hydro-alcoolique lorsqu'il n'est pas possible d'accéder à un lavage au savon.
- Espacement des enfants lors des activités et des repas en respectant la distance minimale d'un mètre;
- Port du masque chirurgical pour les professionnels ;
- Port du masque grand public pour les enfants quand c'est possible, pour certaines activités;
- Organisation spécifique des repas afin de respecter une distance minimale entre les jeunes et des conditions de service privilégiant un seul intervenant.

Le protocole d'accueil mis en place sur la période d'accueil spécifique reste valide, avec des renforcements liés à l'effectif accueilli :

- Prise de température à l'arrivée (les enfants fébriles ne seront pas admis) ;
- Adaptation des transports : réduction du nombre de jeunes dans chaque véhicule et désinfection régulière des véhicules ;
- Décalage des horaires d'arrivée et de départ des groupes et des équipes afin de limiter les croisements ;
- Respect des gestes barrières lors de l'accueil : utilisation du gel hydro-alcoolique, port du masque pour les professionnels.

Internat :

L'internat restera pour l'instant fermé.

Reprise des activités et de la scolarisation :

Un programme d'activités éducatives est proposé par les équipes en fonction des besoins en adaptant les conditions de réalisation de ces activités aux gestes barrières.

Des temps de scolarisation en présentiel sont programmés en groupes restreints par deux enseignantes. Une troisième enseignante reste en télétravail et poursuit l'accompagnement à distance des enfants qui restent confinés en famille.



Un accompagnement individuel sera proposé par les psychologues en fonction des besoins identifiés. Pour les enfants et jeunes qui ne reprennent pas le chemin de l'IME le suivi à distance mis en place lors de la période de confinement reste fonctionnel.

Sorties extérieures :

Les sorties extérieures sont limitées à des activités de plein air, en groupes très restreints (2/3 enfants ou jeunes), avec mesures barrières (masques pour les accompagnants, masques pour les usagers quand c'est possible, lavage de mains avant et après la sortie etc...). Ces activités dépendront des autorisations d'accès aux espaces de plein air (forêts, parc, etc...).

Les activités extérieures en espaces confinés sont interdites (courses en grandes surface, fréquentation de lieux fermés par exemple).

Soins et accompagnement thérapeutiques

Les prises en charges thérapeutiques sont reprises en respectant des consignes sécurité sanitaires et des procédures de désinfection des locaux et du matériel utilisé.

Les interventions en libéral qui ne peuvent se remettre en place chez le professionnel de santé peuvent être reprises dans une salle mise à disposition dans les locaux de l'IME (kiné, ortho) suivant un protocole spécifique à respecter par le professionnel.

Entretien des locaux

Une organisation spécifique est mise en place à partir des protocoles de nettoyage déjà en place, avec un renforcement des désinfections des surfaces de contacts, des matériels éducatifs et pédagogiques.

SESSAD

A partir du 11 mai, les équipes du SESSAD vont prendre contact avec l'ensemble des familles pour évaluer les conditions de reprise, notamment au niveau de la scolarité.

En parallèle, un contact est pris avec les directions des établissements scolaires dans lesquels le SESSAD intervient afin d'envisager les éventuelles conditions d'intervention en lien avec le protocole sanitaire de l'Education Nationale.

Les accompagnements à domicile reprendront sous réserve de l'accord des familles et du respect des règles de sécurité sanitaire (port du masque pour les professionnels, distance dans la relation avec les membres de la famille, lavage des mains du professionnel en début et fin d'intervention...).

En fonction des situations des familles et des besoins des personnes accompagnées, le SESSAD proposera un programme d'activité en groupes restreints pour les enfants non déconfinés (choix des parents) ou en alternance avec l'école si l'enfant n'est pas scolarisé à temps plein.

Les prises en charge thérapeutiques individuelles programmées habituellement dans les locaux du SESSAD sont remises en place avec mesures sanitaires adaptées (aération entre les séances, désinfection du matériel, masque pour les rééducateurs etc...).

Déplacements des jeunes : il sera demandé chaque fois que possible aux familles d'assurer le déplacement du jeune afin de limiter les besoins de désinfection des véhicules pour utilisation successives. Après chaque transport de jeune ou utilisation de véhicule, une désinfection du véhicule sera effectuée.

PÔLE HABITAT ACTIVITE :

Foyers de vie Arpin et des grands-Champs :

Pour les foyers de vie la date du 11 mai n'aura pas d'impact majeur sur l'organisation des mesures sanitaires mises en place en interne durant la période de confinement : les établissements ont en effet maintenu leur activité d'accueil des résidents.

Les consignes actuelles seront maintenues jusqu'au 1er juin :

- Pas de visite de personnes extérieures hormis dans le cadre du protocole de visite des proches ;
- Maintien des gestes barrières (port du masque par les professionnels, port du masque chaque fois que possible par les bénéficiaires, lavage des mains) et application des règles de distanciation sociale ;
- Maintien de la continuité d'hygiène renforcé en semaine et les week-ends par le personnel de service ;
- Pas de retour en famille ou passage en période de quatorzaine avant de réintégrer l'établissement.

Ce qui change :

Des autorisations de sorties individuelles ou en petit groupe et accompagnées avec port de masques par les résidents et les accompagnants avec respect des distances sociales avec les personnes rencontrées. Ces sorties doivent se dérouler dans des lieux peu fréquentés de préférence en plein air.

- La période de quatorzaine reste en vigueur pour la réintégration au foyer des résidents qui ont été confinés en famille ;
- En cas de déplacement avec un véhicule, celui-ci doit être nettoyé à l'aide d'un virucide dont seront équipés les véhicules ;
- Le protocole de visite des familles sera assoupli : possibilité de partager un repas, allongement de durée (actuellement une demi-heure), encadrement non constant d'un éducateur (si cela répond à une demande de la famille) ;

A compter du 1er juin il est envisagé :

D'autoriser les retours en famille, une charte sera proposée aux familles pour engagement à respecter un certain nombre de principes durant le séjour en famille.

Les retours aux Foyers pourraient n'être plus soumis aux périodes de quatorzaine.

Bien entendu le maintien des gestes barrières restera d'actualité :

- Se laver les mains toutes les heures / régulièrement et à chaque entrée dans le bâtiment.
- Distanciation sociale respectée (réunions effectif maximum 10 personnes et 1 mètre de distance respecté).
- Dépôt en zone de « décontamination » de 6h minimum pour tout matériel, denrées, provenant de l'extérieur.
- Procédure de livraison linges/ repas/ courriers maintenues.
- Port de masques pour les professionnels durant leur prise de poste.
- Possibilité de porter une blouse pour les professionnels.
- Port de masque résident en fonction de l'activité et de la capacité à en faire « bonne utilisation ».
- Maintien de la continuité d'hygiène renforcé le week-end par le personnel éducatif.
- Les intervenants extérieurs peuvent être à nouveau autorisés à pénétrer dans les établissements. La direction de l'établissement analyse les conditions et risques de l'activité (respect des règles de sécurité sanitaire, conditions d'organisation de l'activité...), l'intervenant signe un engagement de respect des mesures barrières.



Retour de résidents au Foyer de Vie courant mai :

Il serait regrettable de remettre en question tous les efforts consentis ces dernières semaines, aussi est proposé d'organiser une période de quatorzaine dans un lieu de vacances (centre de vacances, gîte, village vacances) sur un mode d'un transfert d'établissement afin de rendre cette période de quatorzaine plus facile à assumer.

Pour les personnes avec des pathologies à risques :

L'équipe pluridisciplinaire après une étroite concertation avec la personne et/ou son tuteur légal propose à la direction de l'établissement des sorties adaptées.

Pour l'accueil temporaire et les accueils séquencés en hébergement

Pas de changement pour les accueils non permanents actuellement, au moins jusqu'au 31 mai :

Toute entrée dans les hébergements nécessite une période de quatorzaine donc un accueil non permanent de longue durée. Pour la Villa Arpin, deux personnes sont accueillies en accueil temporaire depuis le début de l'épidémie. Il y aura continuité de l'accueil de ces personnes, mais pas d'accueil nouveaux.

Si de l'accueil non permanent de répit doit être organisé pour offrir de l'accueil temporaire de répit à une famille, il sera organisé dans un autre lieu à l'instar de ce qui a été organisé dans le cadre de la procédure quatorzaine pour un accueil temporaire de répit et des retours de résidents des FH en hébergement.

Service d'Accueil de jour :

Un sondage est réalisé auprès des familles afin de savoir comment ils envisagent la reprise (accueil permanent à temps partiel). Le service dispose déjà d'une expérience d'accueil dans le cadre de l'accueil de répit de certains bénéficiaires.

L'organisation de l'accueil est envisagée en deux groupes avec désinfection des locaux le soir et maintien des conditions d'accueil du SAJ tel qu'actuellement en période d'épidémie :

- la personne qui dépose le bénéficiaire ne pénètre pas dans le bâtiment ;
- port du masque par le personnel ;
- lavage des mains à l'entrée dans le service et régulièrement au cours de la journée (au savon ou avec du gel hydro-alcoolique) en en quittant les lieux ;
- hygiène renforcée des locaux ;
- effectif accueilli limité afin de pouvoir appliquer les mesures de distance sociale.

PÔLE VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE :

Hébergements

Retour des résidents ayant passé du temps en famille

Un dispositif a été mis en place dans les locaux du Foyer des Allinges (non utilisé par l'IME), afin d'accueillir les résidents des Foyers et des Appartements de Soutien pour une période de quatorzaine organisée par petits groupes de façon à donner une dimension conviviale à cette période qui, dans d'autres circonstances, aurait pu être vécue comme un isolement difficile et peu propice à réapprendre la vie en collectivité.

Un premier groupe a rejoint les hébergements le 8 mai après quatorze jours d'isolement. Un second groupe débutera sa quatorzaine le 11 mai. Ainsi le 25 mai, les Foyers d'Hébergement auront retrouvé leur effectif complet. Les personnes sont testées Covid 19 à l'entrée afin de se garantir vis-à-vis d'une contamination du groupe et des professionnels.

Dans le cadre du séjour de quatorzaine les mesures barrières sont bien entendu appliquées.



Reprise des visites présentielles au SAVS et aux Appartements de Soutien :

Nous avons un peu anticipé la date du 11 mai pour reprendre un rythme de visites à domiciles des personnes pour lesquelles le lien téléphonique ne semblait plus suffisant. De ce fait, la date du 11 mai ne représentera pas pour ces services la fin d'un fonctionnement de crise, mais une étape dans un retour vers une normalité déjà anticipée.

Le personnel du SAVS est doté depuis le début de la crise de masques chirurgicaux pour toute visite au domicile d'un usager ainsi que d'un flacon de gel hydro-alcoolique afin de procéder au lavage des mains à l'arrivée et au départ de chez le bénéficiaire.

Des masques textiles ont été distribués aux bénéficiaires du SAVS pour leurs sorties extérieures.

Organisation de l'accompagnement en journée des « internes »

Les mesures de distanciation physique (Cuisine, blanchisserie, AST, menuiserie), les problématiques d'encadrement (Espaces verts), les contraintes de transport (prestations de service), la fermeture réglementaire (Braco'dine) et, bien entendu, la prise en compte de l'état de santé de chaque travailleur sont autant d'éléments qui ne nous permettront pas d'accueillir l'ensemble de l'effectif des travailleurs dans leurs ateliers respectifs.

Pour les internes, ceci suppose de continuer à prévoir un accueil sur l'ensemble de la journée. Par ailleurs, l'organisation envisagée à l'ESAT va nécessiter de mettre en place une présence sur le foyer pendant le temps de midi afin de séparer les lieux de repas.

ESAT :

Principes généraux

Maintien d'une logique de « confinement » des internes :

Notre priorité étant évidemment la sécurité sanitaire, nous avons construit notre stratégie de retour des usagers autour du principe du maintien de la séparation des internes qui ont été protégés de façon certaine par le confinement au sein du foyer et le respect de mesures barrières.

Détermination des effectifs à réintégrer

Nous avons évidemment tenu compte de façon prioritaire de l'état de santé des travailleurs et nous demanderons à tous ceux dont les pathologies les exposent à une fragilité respiratoire ou cardiaque de ne pas venir travailler.

Pour les autres ateliers, les contraintes sont liées :

- Au respect des distances de sécurité en tenant compte de la configuration des espaces de travail (AST, cuisine, blanchisserie, menuiserie, prestations de service, Braco'dine)
- A l'effectif d'encadrement disponible (Espaces verts) ;
- Aux problématiques de transport (Prestations de service et Braco'dine)

Nous avons également essayé d'évaluer le volume d'activité et sa progressive montée en charge afin de répondre au mieux aux demandes de nos clients. Cet exercice est assez complexe, notamment pour les AST et surtout pour la cuisine, pour laquelle subsistent des incertitudes concernant les besoins des écoles à partir du 11 mai.

Fonctionnement

Tout ceci se traduit concrètement par des ateliers où seront affectés uniquement des « externes » (EV, menuiserie, cuisine, blanchisserie, Prestations de service et Braco'dine), et les AST où ne seront affectés que des résidents des Foyers d'Hébergement. Cela suppose quelques réaffectations de travailleurs sur des ateliers qui ne sont pas les leurs.

Ceci nécessite surtout une organisation rigoureuse des flux des personnes afin de proscrire les contacts physiques entre internes et externes. Nous mettrons pour cela en place des entrées/sorties distinctes du bâtiment principal, presque dans une logique de « marche en avant », avec signalisation



au sol et délimitations physiques par du mobilier et des chaînes de chantier. Pour le temps de midi, les travailleurs des AST rentreront déjeuner au foyer, et les externes déjeuneront au self.

Comme il nous a semblé difficile d'informer chacun en urgence en cas de directives contraires édictées par le gouvernement le jeudi 7 à la veille d'un jour férié, et parce qu'il était impossible de bloquer le fonctionnement de la blanchisserie le lundi suivant un week-end prolongé, nous n'avons pas pris le risque du retour des travailleurs le lundi 11. Les 11 et 12 mai seront consacrés à une « pré-rentrée » avec le personnel permettant d'informer les professionnels et d'améliorer avec eux l'organisation envisagée. La reprise effective des travailleurs aura lieu le mercredi 13.

Situations particulières

Deux ateliers vont faire l'objet d'une attention particulière :

- Les Espaces verts qui vont redémarrer avec un moniteur principal qui ne connaît pas les travailleurs et réciproquement après le départ en retraite de Laurent BAUSSAND. Par ailleurs, la vente de produits de la « section » horticole commence le 8 mai. Nous allons à cette occasion tester la vente directe de petits objets coproduits par les ateliers AST et menuiserie.
- La braco'dine qui reste évidemment fermée au public pour l'accueil en salle mais va reprendre une petite activité pour les travailleurs de Bons d'une part, et pour développer la vente à emporter, voire la livraison de repas. Un questionnaire a été envoyé à nos clients et aux entreprises voisines afin d'évaluer les attentes et les besoins.

Durée

Nous n'envisageons pas de fonctionner durablement dans ce périmètre restreint. En fonction des relations clients et, surtout, des mesures gouvernementales, nous envisageons une phase transitoire de trois à quatre semaines. Si un fonctionnement au ralenti devait durer au-delà, nous envisagerions d'aménager différemment notre fonctionnement, plus particulièrement en ce qui concerne l'accompagnement des « externes » qui ne reprennent pas le travail.

Accompagnement des « externes »

Pour une durée limitée, le lien à distance avec les externes qui ne reprennent pas tout de suite le travail est encore envisageable pour quelques semaines. Mais nous constatons déjà, comme nous l'avons envisagé, des effets, au mieux d'impatience, au pire de dégradation importante du comportement des travailleurs avec leur entourage. Nous sommes en train d'étudier quelles prestations nous pourrions mettre en place pour accueillir, au moins séquentiellement, les travailleurs inoccupés dans des espaces où seraient mises en places des activités ludiques, sportives ou d'apprentissage permettant de maintenir, voire de restaurer une capacité de lien social en dehors de l'espace confiné de la famille.

PÔLE ACCUEIL MEDICALISE :

La fragilité particulière d'un certain nombre de résidents du pôle nous oblige à une grande prudence et limite donc la possibilité, à l'heure actuelle, de déconfiner les FAM.

Les consignes permanentes restent en vigueur quel que soit le déconfinement :

- Port du masque chirurgical par l'ensemble des professionnels ;
- Lavage des mains à l'arrivée au Foyer d'accueil médicalisé et toutes les heures ;
- Tousser, éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Maintenir chaque fois que possible une distance minimale d'un mètre avec tout autre personne ;
- Vigilance aux signes cliniques et en cas de symptômes s'abstenir de se présenter à la prise de poste, avertir et consulter un médecin.

A compter du 11 Mai :

- Les sorties seront autorisées pour les résidents dans l'enceinte du foyer (réouverture des groupes de vie) ;
- Les sorties extérieures seront autorisées uniquement avec accompagnement de professionnels, dans des lieux très peu fréquentés et avec une application des gestes barrières (pas de sorties en ville ni dans les magasins, ni dans aucun lieu fréquenté) – effectif limité à 2 résidents pour 1 accompagnants et dans tous les cas à 6 personnes maximum (2 accompagnants pour 4 résidents) pour les sorties en pleine nature ;
- Les visites sont limitées aux proches des résidents selon le protocole en place (espace visite spécifique, port du masque, lavage des mains, pas de contact direct, distance minimale d'un mètre cinquante).

Evolution possible dans les semaines à venir (sans qu'une date ne puisse être communiquée actuellement) :

- Reprise de certaines activités individuelles et identifiées à risque limité (la liste devra être établie et validée en amont – reste à faire) ;
- Ouverture à des intervenants extérieurs en contrepartie de l'engagement d'appliquer les mesures de protection définies (charte) ;
- Les visites sont toujours limitées aux proches des résidents mais leur durée peut être prolongée avec possibilité d'être seuls avec son proche un moment (mais toujours avec les règles appliquées auparavant et charte signée).

Les retours en familles sont toujours suspendus en raison du risque épidémique encore fort et de la difficulté/impossibilité d'appliquer une quatorzaine pour les résidents des FAM.

PÔLE DIRECTION GENERALE :

Durant la période de confinement, la plupart des salariés du pôle Direction Générale ont été placés en situation de télétravail. Des retours occasionnels au siège ont été nécessaires afin d'assurer la transmission de documents, les signatures, la continuité du courrier.

La présence permanente de quelques salariés au siège (de 1 à 4) a permis d'assurer la continuité des missions de gestion du pôle, de coordonner la cellule de crise.

A compter du 11 mai prochain, eu égard aux limites constatées dans une organisation massive reposant sur le télétravail, une reprise progressive du présentiel est envisagée. Dans un premier temps nous limiterons le nombre de salariés présents à 6, les mesures barrière et d'organisation qui ont été expérimentées seront maintenues et complétées.

